

**SPORT 4000**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 801 000 euros**  
**Siège social : ZAC des Commandeurs**  
**Rue René Clair**  
**34970 LATTES**  
**RCS MONTPELLIER 831 480 298**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2025**




L'an deux mille vingt-cinq,  
Le trois septembre,  
A 9 Heures,

**Monsieur Matthieu PERON,**  
demeurant 56 Avenue Louis Pasteur, 34470 PEROLS,

Propriétaire de la totalité des 80 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SPORT 4000,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

-  *Transfert du siège social,*
-  *Modification corrélative des statuts,*
-  *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du ZAC des Commandeurs, Rue René Clair, 34970 LATTES, au 62 Traverse du Mas Rouge, Immeuble « LE A », 34970 LATTES, à compter de ce jour, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

## ARTICLE 4 – Siège social

*Le premier paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes :*

« Le siège social est fixé : 62 Traverse du Mas Rouge – Immeuble « LE A » – 34970 LATTES. »

*Le reste de l'article demeure inchangé.*

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique par le biais du prestataire de services Yousign ([www.yousign.com](http://www.yousign.com)) conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Fait par acte électronique,  
Le 3 septembre 2025.

**Monsieur Matthieu PERON**